



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

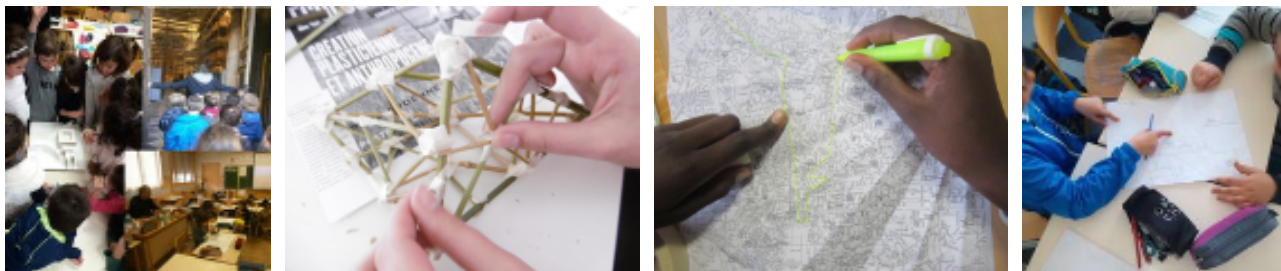
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MAV | maison de
l'architecture
P A C A | et de la ville

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	VIV(R)E L'ARCHITECTURE	
PARTENAIRE	La Maison de l'architecture et de la ville PACA	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
De la maternelle au lycée	Académique	Architecture
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres. Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture. Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire. Appréhender des œuvres et des productions artistiques.	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production. Mettre en œuvre un processus de création. Concevoir et réaliser la présentation d'une production. S'intégrer dans un processus collectif. Réfléchir sur sa pratique.	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique. Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel. Mettre en relation différents champs de connaissances. Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre.
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
Rencontre avec un architecte en classe	Co-création d'un projet entre l'enseignant et l'architecte. La pratique peut donner lieu à une balade architecturale, fabrication de maquettes, prises de vue, dessins, ...	Comprendre l'espace architectural, acquérir une culture architecturale, urbanistique, paysagère et technique. Éveiller les élèves à l'environnement bâti et à leur cadre de vie. Sensibiliser le jeune public aux problématiques actuelles traitées à la fois par le domaine artistique et la culture scientifique, et participer ainsi à l'élaboration de projets pluridisciplinaires.

PRÉSENTATION DU PROJET



Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et de la MAV PACA est mis en place le projet « Vivr(e) l'architecture » :

Ce projet propose la rencontre entre un architecte et une classe pour découvrir l'architecture, l'urbanisme à travers la pratique professionnelle de l'architecte.

L'action Viv(r)e l'Architecture facilite la rencontre et permet la mise en œuvre d'un travail commun entre un architecte de la région PACA, désireux de partager sa passion, son expérience et ses connaissances avec le public scolaire ; cet architecte sera formé (ou expérimenté) à l'intervention auprès d'un jeune public, et un enseignant ou une équipe pédagogique et ses/leurs élèves de l'académie d'Aix-Marseille. Le projet est à chaque fois à co-créer entre l'enseignant et l'architecte avec l'aide de l'équipe de la MAV PACA.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Une journée de formation inscrite au plan académique de formation est adossée à ces propositions.

Le déroulé du projet s'inscrit dans le calendrier suivant :

- Septembre-octobre 2022 : Commission partenariale de sélection des architectes (en partenariat avec l'Ordre des architectes PACA) ;
- Novembre-décembre 2022 : formation inscrite au plan de formation académique à la MAV PACA et constitution des binômes enseignants-architectes. Co-construction du projet avec les élèves ;
- Janvier-avril 2023 : interventions dans les classes et visite éventuelle de l'école d'architecture ENSAM à Luminy ;
- Mai-juin 2023 : restitution des projets pédagogiques sur ArchipedagogiE.org.

Selon le budget disponible, l'architecte interviendra à plusieurs reprises pour des séances de visite et de travail auprès des élèves.

Engagement de 6h d'intervention en 3 séances, dont la seconde peut consister en une visite extérieure aux abords de l'établissement scolaire ou plus loin selon le projet.

Graines d'archi, association d'étudiants en architecture à l'école ENSAM de Luminy propose une visite guidée de cette école à la demande.

La MAV PACA met à disposition des classes des outils ludiques pour aborder l'architecture (jeux de plateaux par ex).

Les actions conduites dans ce cadre impliqueront les élèves dans des activités donnant lieu à des productions et un temps de valorisation est prévu en fin d'année.

CONTACTS

EDUCATION NATIONALE

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, Rectorat (DAAC)

Professeure relais auprès de la MAV PACA

Isabelle Ceresola - isabelle.ceresola@ac-aix-marseille.fr

Chargée de mission Patrimoine, Archéologie et Architecture

Emmanuelle Aubouin : Responsable domaine Patrimoine et Architecture - daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr

Expertise pédagogique 1^{er} degré

Muriel Blasco, Conseillère Pédagogique arts visuels - muriel.blasco@ac-aix-marseille.fr

LES PARTENAIRES

Maison de l'Architecture et de la Ville PACA

Julie Danilo, directrice 04.96.12.24.10 contact@mavpaca.fr

Ordre des architectes PACA

Virginie Feisthauer, référente pour les architectes intervenants virginie.feisthauer@croapaca.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :

mail professionnel nominatif prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.

VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Tarif des 3 interventions des architectes : 400 euros

Sous réserve des crédits PEAC disponibles pour l'année scolaire 2022-2023, ce projet sera pris en charge intégralement par la DAAC **pour 6 classes** non concernées par le pass culture : élèves du premier degré, et de 6^e et 5^e.

Pour les classes de la 4^e à la terminale : pour la part restant à la charge de l'établissement, une offre pass culture pourra être associée à ce projet. Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.